



Logement qui sent la cigarette mauvais état des tapisseries ...

Par **FFLAVIE**, le **14/05/2011** à **10:50**

Bonjour, je suis rentré dans un logement que j'avais bien entendu visité au préalable ou j'ai demander que les moquettes soit changer car elles étaient en très mauvais état a mon arrivé j'ai constaté qu'il avait changé celles des deux chambre sur trois et le couloir.

Suite a l'entré dans le logement je constate que celui li malgré les fenêtres ouverte tout les matins une odeur de cigarette persiste on penser moi et mon conjoint que celle ci partirait avec la change des moquettes certes ça sent moins que avant mais l'odeur reste présente c'est désagréable d'autant plus que les murs ont été repeints part les anciens anciens locataire car c'est eux qui fumaient beaucoup et qu'ils sont fait sa vite fait et donc très mal fait les tapisseries sont en mauvais états la moquette qui n'est pas changé est taché partout. Les anciens locataire sont resté 7 mois il ne fumait pas et aéré tout les jours et rien n'y a fait donc puis-je exiger au propriétaire ou a l'agence de voir pour refaire le nécessaire car j'ai comme même un petit garçon de 5 ans et j'attend notre deuxième enfant je me pose la question de l'odeur du tabac sur notre santé?

Merci de me donner des conseils

Par **corimaa**, le **14/05/2011** à **11:27**

Avez vous fait un etat d'entrée des lieux ? Tous les problèmes que vous relatez doivent y etre notés mais rien n'oblige le proprietaire de changer la moquette si ce n'est pas précisé qu'il le ferait sur l'edl.

Vous pouvez enlever ce qui reste de moquette, lessiver les murs, enlever le papier peint et peindre à la place.

L'odeur n'a aucune incidence sur la santé, c'est respirer la fumée qui en a. Mais l'odeur de tabac froid est une odeur écoeurante même pour un fumeur, alors pour un non fumeur...